

## « Prêts TOXIQUES »

### Débat « oublié » des élections Départementales des 22 et 29 mars 2015.

Pour se moquer des citoyens, les banques parlent de « prêts STRUCTURÉS ».

Dans les faits ce sont des « prêts TOXIQUES ».

Les prêts toxiques sont des **montages financiers extrêmement complexes**, issus de ce que les milieux de la finance appellent « l'industrie financière ».

Un emprunt est « toxique » justement parce qu'il a été contracté sur des éléments très compliqués et très sophistiqués, liés à la monnaie (entre l'euro et le franc suisse par exemple).

#### Un exemple :

**DEXIA, née de la privatisation en 1996, du crédit local de France ; a proposé aux collectivités locales un contrat sur 35 ans, fallacieusement dénommé Tofix, dont le taux était de 3,6 % sur 2 ans, puis dépendant ensuite des variations entre l'euro et le franc suisse, pendant 18 ans !**

Avant de redevenir fixe à 3,6 % jusqu'à son terme, les 15 dernières années.

La Banque a ainsi réussi à imposer une situation paradoxale où, au lieu d'être rémunérée pour prendre un risque (de crédit) supplémentaire, elle est rémunérée pour faire prendre un risque (de taux) à ses clients !

D'autant que l'argent public est en effet le plus facile à capter pour un organisme bancaire.

**En plus, l'État français (les contribuables) est venu à la rescousse...de la banque qui a joué et perdu l'argent des collectivités au casino des paris sur les fluctuations de prix,**

Il a en effet (re)créé une structure publique, la Société de Financement Local (SFIL), afin de reprendre 90 milliards € de prêts dont ceux appelés toxiques, inscrits dans la dette française en 2013 sous la pression de la Commission Européenne.

**Depuis 2008 les gouvernements successifs se sont employés à « sauver » les financiers et spéculateurs et présentent la note aux citoyens en imposant l'austérité au nom du remboursement des dettes : privatisation des gains, socialisation des pertes.**

Une commission d'enquête parlementaire estimait que le volume des emprunts toxiques, toutes banques confondues, atteignait en France 19 milliards d'euros ! Sous réserve de nouvelles « découvertes »

DEXIA, DEPFA, NATIXIS, Crédit Agricole, etc... ont fait l'objet de nombreuses plaintes intentées par les collectivités locale (Mairies, Départements, Syndicats de communes, SEM, etc..) Les premières décisions de justice étaient favorables aux collectivités.

Une récente décision en janvier 2015, concernant le Sidru de Saint Germain en Laye, en première instance, a estimé : « *que le Sidru n'a pas apporté la preuve que «d'autres établissements de crédit étaient susceptibles de lui fournir une formule moins risquée que celle DEPFA»*. Le même type de prêts a été effectué auprès de la IXIS banque Ixis (devenu Natixis) pendant la période 2003-2007 : a-t-elle été assigné en justice ?

Comment les juges n'ont-ils pas pu prendre en compte la personnalité du président du syndicat qui à l'époque n'était autre que le maire de Saint-Germain-en-Laye (UMP et la vice présidence était assurée par un élu PS)? Il est tout de même établi par le TGI de Paris que l'homme politique, ancien élève de l'ENA, est un haut fonctionnaire du ministère des Finances et qu'à ce titre il pouvait comprendre le produit vendu par la banque Depfa. (banque Irlandaise-Allemande)

Par la loi de finances 2014 - article 60 la majorité PS a voté l'immunité générale du secteur bancaire et des élus ayant contractés ces prêts en interdisant aux collectivités locales de porter plainte contre les banques (article de loi partiellement censuré par le Conseil d'Etat en janvier 2014) ! Réintroduit pendant l'été 2014 avec des modifications.

**Les responsables PS du Département tiennent un discours dans l'Ain et votent le contraire à PARIS, avec le silence complice de la droite.**

#### Qui va payer ?

**Nous tous, avec nos impôts ! En plus de la casse engagée des services publics et de la régression généralisée au nom des « dettes » dont nous ne sommes pas responsables.**

**Démonstration de plus que ce n'est pas l'état social le problème, mais la finance.**

**Sortir de l'enfer de la finance privée !**



**La mobilisation autour d'un audit citoyen de la dette est plus que jamais nécessaire.**

L'audit permettra d'identifier toutes les dettes illégitimes mais aussi les créances odieuses et pousser à leur annulation.

Le Conseil Général de l'Ain a contracté (valeur 2012, selon le journal les Echos) 420 millions€ dont 42% de prêts structurés par DEXIA (SFIL) D'autres prêts contractés auprès du Crédit Agricole Centre Est font l'objet de recours en justice alimente la chronique.

Pour l'Ain l'estimation est de 205 millions d'euros de prêts toxiques, dont certains sont des emprunts « très toxiques » ! La réponse du Conseil Général est de « provisionner » dans les budgets les intérêts de ces « prêts » ! Combien ? De 2 millions € à 15 millions € ? Selon Les Echos. Les recours en justice sont aléatoires.

Concernant l'ex-DEXIA, ce qui ne serait pas payé par le contribuable local le serait par le contribuable national ! Qui sont les mêmes ! Voilà la solution « miraculeuse » !

**Que les collectivités publiques concernées suspendent sèchement le paiement des échéances de leurs emprunts toxiques !**

**Que les responsables répondent de leurs actes.**



**REPRENONS LE  
POUVOIR SUR LES  
BANQUES**

**STOP A CETTE FINANCE PRIVÉE QUI ASSASSINE LES PEUPLES !  
OUI A LA FINANCE PUBLIQUE !**